

Course des jeunes

23 SEPTEMBRE 2023

Parc de la Gloriette - Tours

AUTORISATION PARENTALE

Les parents (à compléter obligatoirement par les deux parents en cas d'autorité parentale conjointe)*

Parent 1 (nom, prénom) _____

Demeurant _____

Parent 2 (nom, prénom) _____

Demeurant _____

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de l'enfant :

(Nom, prénoms de l'enfant) _____

né(e) le ____/____/____ à _____

Demeurant _____

Dénoté(e) ci-après « Le Mineur »

1 - autorise(nt) le(a) Mineur(e) à participer à la Course des Jeunes qui aura lieu le samedi 23 septembre 2023 au Parc de la Gloriette à Tours (37200), organisée par le Comité d'Organisation des 20 km de Tours.

2 - autorise(nt) le Comité d'Organisation des 20 km de Tours à la prise de vue, la reproduction et la diffusion de l'image du Mineur par l'intermédiaire de vidéos et /ou photos réalisées dans le cadre de la Course des Jeunes du samedi 23 septembre 2023, sur tous supports, dans le but de promouvoir et d'informer sur ladite Course des Jeunes.

Cette autorisation vaut pour le monde entier et pour une durée de 20 (vingt) ans. Il est précisé que la prise de vue et la diffusion de l'image du Mineur sont effectuées sans contrepartie, notamment financière.

A : _____

Signature des représentants légaux
précédée de la mention « Bon pour autorisation »

Date : ____/____/____